

**Compte-rendu de la réunion de la CGI du 22 décembre 2022**

**Présences:**

Dr Jean-Claude Schmit, président du comité de gestion inter hospitalière, directeur de la santé  
Dr Romain Nati, Direction des hôpitaux  
Dr René Metz, Direction des hôpitaux  
Dr Paul Wirtgen, Direction des hôpitaux  
Dr Marc Berna, Direction des hôpitaux  
Dr Danièle de la Hamette, Conseils médicaux  
Dr Monika Glas, Conseils médicaux  
Oliver Koch, Conseil supérieur de certaines professions de santé  
Mme Catherine Molitor, Conseil supérieur de certaines professions de santé  
M. Laurent Mertz, Ministère de la Santé  
M. Jean-Paul Freichel, Ministère de la Santé  
Mme Geneviève Klepper, Ministère de la Sécurité Sociale  
Dr Frank Glod, Etablissements de recherche  
M. José Balanzantegui, Organisme gestionnaire de l'assurance maladie-maternité  
Dr Thomas Dentzer, Direction de la Santé (DiSA)

**Invités:** Dr Engy Ali, Dr Alexandre Mzabi, Mme Sofie Verwerft (DiSA), Mme Emilie Delpit (la Société ProxiCare)

**Salle de réunion :** Direction de la santé, 13 rue de Bitbourg, Luxembourg, 10h00 heures

**Ordre du jour:**

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du CR du 6 octobre et du 24 novembre 2022
3. Présentation d'une analyse succincte des réseaux de compétences :
  - a. La prise en charge multidisciplinaire de l'enfant et de l'adolescent en surcharge pondérale ou obésité (MOTOR)
  - b. La détection précoce et la prise en charge des diabètes de l'enfant et du jeune (RCDEJ)
4. Présentation de la consultance en cours dans le cadre du soutien à la mise en place des réseaux de compétences
5. Campagne nationale pour la promotion de l'hygiène des mains 2023
6. Divers

### **1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé par les membres du comité.

### **2. Approbation du CR du 6 octobre et du 24 novembre 2022**

Les rapports sont approuvés avec modifications.

### **3. Présentation d'une analyse succincte des réseaux de compétences :**

#### **a. La prise en charge multidisciplinaire de l'enfant et de l'adolescent en surcharge pondérale ou obésité (MOTOR)**

Un représentant de la Direction de la santé présente un récapitulatif du réseau de compétences obésité de l'enfant et de l'adolescent « MOTOR ».

La demande a été introduite en octobre 2019 par le CHL, le HRS et le RehaZenter (et Uni.lu et le LIH). Les intervenants de la prise en charge sont la clinique pédiatrique (DECPP) du CHL via le Dr Carine De Beaufort, le Service National de Psychiatrie Juvénile (SNPJ) des HRS et le RehaZenter. Ce réseau a pour objectifs l'harmonisation de la prise en charge, la stabilisation/réduction significative du BMI et l'amélioration de la perception de l'image corporelle, de la qualité de vie, et de la condition physique des enfants/adolescents.

Plusieurs éléments restent à préciser :

- Le périmètre et les critères d'inclusion dans le réseau.
- Les critères d'évaluation de l'activité du réseau.
- Coordination et modèle de gestion du réseau:
  - Les postes de Coordinateur Administratif du réseau et de Case Manager
  - Comité de gestion (composition et missions)
  - La coordination et les collaborations entre les différents acteurs du réseau
- Le parcours de soins et l'accès au réseau sur le territoire national.

#### **b. La détection précoce et la prise en charge des diabètes de l'enfant et du jeune (RCDEJ)**

Le représentant de la Direction de la santé continue sa présentation avec un récapitulatif du réseau diabète de l'enfant et du jeune « RCDEJ ».

La demande a été introduite en juin 2022 par le CHL, le HRS, le CHEM et le CHdN. Les intervenants dans la prise en charge sont la clinique pédiatrique (DECPP), les médecins généralistes ou les médecins pédiatres libéraux et les médecins spécialistes hospitaliers ou libéraux. Ce réseau a pour objectifs l'amélioration globalement la qualité de la prise en charge, l'amélioration de la transition vers le réseau diabète de l'adulte, contribuer à l'acquisition de connaissances chez les enseignants intervenant dans la vie scolaire de l'enfant et renforcer le concept de « patient expert ».

Les points forts du projet de réseau sont mis en avant (notamment la continuité des soins, la standardisation des parcours de soins, la collaboration avec la médecine scolaire et le contact avec les acteurs des réseaux de soins à domicile). Néanmoins, plusieurs points restent à préciser :

- La centralisation des soins à la DECCP,
- L'interaction et l'organisation entre les hôpitaux,
- Le suivi à domicile,
- Mise en place d'une liste exhaustive d'indicateurs clés,
- Le suivi et la transmission de données.

Le président du CGI remercie le représentant pour cette présentation détaillée.

Se référant au cadre légal établi par l'article 28 de la loi du 8 mars 2018, le comité souligne que le réseau de compétence décrit dans la loi englobe les volets diabète et obésité de l'enfant. Par conséquent, le comité suggère de fusionner les deux projets présentés en séance.

Le président du CGI soutient cette proposition et invite le représentant de la DiSA à retravailler le projet de RdC avec les porteurs du projet MOTOR et les porteurs du projet RCDEJ pour s'aligner avec le cadre légal.

#### **4. Présentation de la consultance en cours dans le cadre du soutien à la mise en place des réseaux de compétences**

Il s'en suit une présentation réalisée par Mme Delpit, consultante chez Proxicare. Cette société de consultance a été engagée pour développer une méthodologie standardisée d'analyse de projets des réseaux soumis pour une autorisation ministérielle, ainsi d'établir des guidelines concernant la construction des réseaux destinés aux futures projets. Ce dernier permet d'homogénéiser la construction des divers réseaux de compétence de façon objective et structurée. Cette démarche d'analyse des projets de RdC permet de :

- Créer et établir **des outils permettant d'assurer la coordination des réseaux** (ex : tableaux de bord, évaluations, etc.)
- Définir un **cadre d'évaluation** des réseaux de compétences avec des indicateurs spécifiques
- Parvenir à **faire travailler ensemble** acteurs hospitaliers et extrahospitaliers sur une même thématique

La démarche proposée par la consultance est divisée en 3 étapes. La première étape correspond à l'élaboration de la méthodologie d'analyse des projets de RdC (7-8 semaines sont prévues à cet effet). La 2<sup>e</sup> étape consiste à analyser les projets déposés à partir de la méthodologie validée. Il en résultera en une grille d'analyse par projet. Enfin, dans une 3<sup>ème</sup> étape la consultante de Proxicare prévoit d'accompagner certains projets soumis afin de finaliser la structuration et consolider leur dossier de RdC. Une réunion de restitution avec l'équipe projet (DiSA, Proxicare et les porteurs de projet) aura lieu pour présenter l'analyse.

Enfin, les membres du CGI ont un aperçu détaillé du calendrier prévisionnel élaboré par la société de consultance, ainsi qu'un résumé des entretiens prévus avec les divers acteurs concernés.

A la fin de la présentation, le comité exprime son intérêt pour la démarche d'homogénéisation proposée par la société de consultance.

#### **5. Campagne nationale pour la promotion de l'hygiène des mains 2023**

Un représentant de la Direction de la santé a abordé la campagne nationale pour la promotion de l'hygiène des mains 2023.

#### **6. Divers**

La date de la prochaine réunion du CGI sera communiquée prochainement.